



POLITIQUE D'ÉVALUATION

**PROGRAMME D'ÉDUCATION
INTERMÉDIAIRE**



Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat international a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'organisation collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

La politique d'évaluation de l'école des Sentiers est basée sur des valeurs telles que l'équité, la cohérence, la rigueur, la transparence et l'efficacité. Elle se conforme au Programme de formation de l'école québécoise et à la Politique d'évaluation des apprentissages (MEQ, 2003). Notre politique d'évaluation constitue « une déclaration d'intention et une promesse d'action décrivant les principes et les pratiques qui permettront d'atteindre les objectifs d'éducation liés à tous les aspects de l'évaluation »¹. Elle est destinée à l'ensemble de notre communauté scolaire soit aux enseignants, aux membres du personnel professionnel et de soutien, à la direction, aux élèves, aux parents et aux membres du Conseil d'établissement afin que tous partagent la même vision. Cette politique d'évaluation devient notre document de référence et oriente toutes nos actions en ce qui a trait à l'évaluation.

Planification de l'évaluation au PEI

L'évaluation par critère de l'IB s'ajoute à l'évaluation du MEQ dans notre établissement. Elle a pour but de soutenir et de favoriser l'apprentissage des élèves et doit être perçue comme continue. Chaque année du programme, les enseignants doivent construire des évaluations répondant à chacun des objectifs spécifiques de l'IB². L'évaluation doit se faire dans chacun des groupes de matières du programme selon le modèle suivant :

	Langue et littérature	Math.	Sciences	Individus & Société (Histoire, géographie et éthique)	Acquisition des langues (Espagnol)	Acquisition des langues (Anglais)	Éduc. Phys. et à la santé	Arts (Arts plastiques, art dramatique et musique)	Design	Interdisciplinarité
Première année	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Deuxième année	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Troisième année	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Quatrième année	X	X	X	X		X	X	X		X
Cinquième année	X	X	X	X		X	X			X

¹ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Le guide des principes à la pratique, publié en 2014, Genève, p.42

² Document *L'évaluation au programme d'éducation intermédiaire*, École des Sentiers, juin 2020.

Principes efficaces d'évaluation soutenant l'apprentissage des élèves

Tous les enseignants doivent concevoir des plans d'unités de travail et des tâches dont le contenu est aligné sur les exigences de l'IB et qui permettent d'atteindre les niveaux les plus élevés de chacun des critères. Les groupes de matière doivent aborder chacun de leurs objectifs spécifiques de l'apprentissage et chacun de leurs aspects lors de chaque année du programme. Tel qu'exigé par l'IB, tous les aspects des critères doivent avoir été évalués de façon sommative au moins deux fois par année. Afin d'évaluer l'élève selon son niveau d'apprentissage, les enseignants ont l'obligation d'utiliser les critères d'évaluation prescrits pour les 1re, 3e et 5e année. Pour ce qui est de la deuxième et de la quatrième année du PEI, les enseignants doivent utiliser les critères du niveau supérieur.³

Politique d'encadrement de l'évaluation spécifique au PEI

Tous les enseignants du PEI ont la responsabilité de transmettre les résultats d'évaluation aux parents tout au long de l'année pour leur permettre de suivre l'évolution de leur enfant selon le moyen de communication qu'ils jugent approprié. Cette opération peut prendre les formes suivantes :

- Par la signature des parents sur l'évaluation par critère ;
- Lors des rencontres de parents ;
- Par la publication des résultats obtenus sur le Mozaïk-Portail ;
- Par le bulletin PEI émis à la fin de l'année.

Les enseignants peuvent, s'ils le désirent, transformer les résultats des évaluations par critère de l'IB en pourcentage pour combler les exigences du MEQ. Toutefois, l'inverse n'est pas permis. Le résultat final d'un élève dans un groupe de matière est déterminé par l'enseignant et est basé sur les évaluations sommatives réalisées avec les descripteurs des notes finales du PEI.⁴

³ Document *L'évaluation au programme d'éducation intermédiaire*, École des Sentiers, juin 2020.

⁴ Document *L'évaluation au programme d'éducation intermédiaire*, École des Sentiers, juin 2020.

Les enseignants de tous les groupes de matière de la première à la cinquième année du programme sont tenus de participer à la planification verticale des contenus de leur matière prévue en début d'année scolaire.

Les enseignants de tous les groupes de matière sont tenus de réaliser en classe au moins deux plans d'unité de travail par année et de faire parvenir un échantillon à l'équipe de direction pédagogique pour la consignation des documents en vue de la visite d'évaluation de l'IB. Un processus de normalisation interne des évaluations des travaux d'élèves est prévu deux fois par année afin de veiller à ce que les résultats soient fiables, conformément aux directives de l'IB, par groupe de matière et selon un calendrier déterminé conjointement entre l'équipe de direction pédagogique et les responsables des groupes de matière. Il est à noter que l'efficacité de chacun des plans d'unité de travail est évaluée avant, pendant et après le processus de réalisation de ceux-ci pour s'assurer de développer chacun des objectifs spécifiques d'apprentissage ciblés.

Les enseignants doivent communiquer les résultats des tâches d'évaluation sommative aux parents, et ce, à toutes les années et dans tous les groupes de matière. À la fin de l'année scolaire, les enseignants complètent le bulletin PEI et celui-ci est rendu disponible aux parents via le Mozaïk-Portail.

Planification de l'appréciation du Service-action

En collaboration avec l'équipe de direction pédagogique, les porteurs du dossier du Service-action revoient annuellement les exigences de réussite pour chaque année du programme. Ils établissent, parmi les sept objectifs d'apprentissage prescrits par l'IB, ceux à privilégier et préparent les grilles d'appréciation pour les bilans mi-annuels et de fin d'année. Ils inscrivent sur le bulletin annuel une appréciation du développement des objectifs d'apprentissage du Service-action pour chaque élève. Le jugement final du responsable de niveau est basé sur les preuves et les réflexions fournies par l'élève.

Normes de passage au niveau supérieur

L'élève inscrit au Programme d'éducation intermédiaire accepte et s'engage à adhérer à la philosophie, aux valeurs et aux exigences du PÉI en respectant, chaque année :

- Les exigences du service-action ;
- Le développement continu des qualités du profil de l'apprenant ;
- La réalisation de tâches d'évaluation par critère à chaque année du programme et pour chacun des groupes de matière ;
- La réalisation du projet personnel en dernière année.

Pour le passage d'une année à l'autre au sein du Programme d'éducation intermédiaire, la direction, en collaboration avec l'équipe-école, procède à l'étude du dossier des élèves.

Un élève qui ne répond pas aux attentes, qui compromet sa réussite ou celle des autres, sera rencontré en cours d'année. Ses parents seront informés par la direction et les exigences seront énoncées clairement. Des mesures d'aide seront mises en place. Certains élèves peuvent être promus sous condition, par une entente avec la direction.

RECONNAISSANCE

L'élève qui chemine au PEI a la possibilité de recevoir trois reconnaissances distinctes. Le tableau suivant précise en détail les règles établies pour chacune d'elles :

Émis par	Diplôme	Conditions d'obtention
MEQ	DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)	-Cumuler un total de 54 unités de quatrième et de cinquième secondaires dont un minimum de 20 pour la dernière année. -Réussir le cours de français de cinquième secondaire. -Réussir le cours d'anglais de cinquième secondaire. -Réussir le cours de mathématiques de quatrième secondaire (CST, TS ou SN).

		<p>-Réussir le cours d'Histoire du Québec et du Canada de quatrième secondaire.</p> <p>-Réussir le cours d'art de quatrième secondaire (arts plastiques, art dramatique ou musique).</p> <p>-Réussir le cours d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique de cinquième secondaire.</p> <p>-Réussir le cours de sciences et technologie de quatrième secondaire.</p>
SEBIQ	<p>DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES INTERNATIONALES (DÉSI)</p>	<p>-Obtenir le DES, être admissible au certificat de l'IB et avoir suivi les deux dernières années du secondaire au PEI (sauf exception).</p> <p>-Réussir son projet personnel en conformité avec les exigences particulières de l'IB.</p> <p>-Être en réussite dans le volet enrichissement culturel en <i>Langue et littérature</i> et en <i>Acquisition des langues</i> (anglais).</p> <p>-Maîtriser les compétences de la fin de deuxième année du programme de trois ans d'espagnol.</p> <p>-Réussir les cours de Monde contemporain, d'Éducation financière, de Mathématiques et de Sciences de cinquième secondaire.</p> <p>-Avoir complété, selon les exigences, son programme du Service-action au PEI.</p>
IB	<p>ATTESTATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE DE L'IB</p>	<p>-Réussir son projet personnel en conformité avec les exigences particulières de l'IB.</p> <p>-Avoir complété, selon les exigences, son programme du Service-action au PÉI.</p>

Remarques :

- À la fin de la 5e secondaire, l'élève en échec, dans au plus deux matières obligatoires pour l'obtention du DÉSI, dispose d'une année supplémentaire pour remédier à la situation et obtenir le Diplôme. Toutefois, l'élève ne peut bénéficier de ce délai pour le service et action.
- Un élève qui ne répond pas aux exigences ci-haut mentionnées pour l'obtention du *DÉSI* se verra délivrer une Attestation de participation au Programme d'éducation intermédiaire (*APPÉSI*).

Suivi et diffusion

Les enseignants de chaque groupe de matière sont responsables de présenter et d'expliquer aux élèves les critères d'évaluation IB utilisé dans leurs cours.

Lors de la rencontre de parents en septembre de chaque année, le tuteur avise les parents de l'existence de la politique.

L'école des Sentiers considère que la compréhension et la collaboration des parents constituent des éléments essentiels quant à la valorisation de l'évaluation IB dans notre milieu scolaire. La politique d'évaluation est disponible sur le site web de l'école dans la section « PEI ».

Sous la responsabilité de l'équipe de direction pédagogique, la politique sera révisée annuellement. Le processus se fait en équipe-PEI pour être ensuite diffusé à l'ensemble de la communauté scolaire.

Politique rédigée en 2020-21 par :

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI.

Politique révisée en 2021-22 par :

Annick Drouin, Patrick Filteau, Marie-Ève Pépin, Danielle Plamondon et Annie Laroche, enseignants au PEI ;

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI ;

Les membres du CPE de l'école ;

Laurence Bédard, directrice adjointe responsable du PEI ;

Karina Hayes, directrice ;

RÉFÉRENCES

·BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Règlement général du programme d'éducation intermédiaire de l'IB, publié en 2014, Genève, 20 pages.

·BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Le guide des principes à la pratique, publié en 2014, Genève, 152 pages.

·BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Manuel des procédures pour le programme d'éducation intermédiaire-évaluation 2017, publié en 2016, Genève, 81 pages.

·COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES. Politique en matière d'évaluation, recueil de gestion, publié en 2012, Gatineau. 2 pages

·ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR. Politique d'évaluation.
<https://www.csdraveurs.qc.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=515053>

·ÉCOLE SECONDAIRE DES SENTIERS. L'évaluation au programme d'éducation intermédiaire publié en juin 2020, Québec, 19 pages.

·ÉCOLE SECONDAIRE DE LA ROCHEBELLE. Politique d'évaluation 2018-19, 5 pages.

·POLYVALENTE DE CHARLESBOURG. Politique d'évaluation révisée juin 2017, 12 pages.